

**Loi n° 9-2008 du 13 mai 2008** autorisant la ratification du pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs.

L'Assemblée Nationale et le Sénat ont délibéré et adopté ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier : Est autorisée la ratification du pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs, dont le texte est annexé à la présente loi.

Article 2 : La présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Brazzaville, le 13 mai 2008

Par le Président de la République,  
Denis SASSOU N'GUESSO.

Le ministre des affaires étrangères  
et de la francophonie,

Basile IKOUEBE.